République Française Département de la Corrèze

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 11 avril 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le onze avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°25

Etaient présents: M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentées: Mme Christèle COURSAT, Mme Zohra HAMZAOUI, Mme Aïcha RAZOUKI

Etaient absents: Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation de la convention entre la Ville de Tulle et la FAL 19 pour le prêt de matériels et régie de spectacles pour les besoins techniques de la représentation de l'atelier Comédie Musicale - Théâtre - Chant « Dans un brouillard de poche »

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant que, dans le cadre de ses activités, le Conservatoire de Musique et de Danse de la Ville de Tulle fait appel aux services la FAL 19 dont l'objet est d'accompagner techniquement tout type de projet culturel et de spectacle, pour le compte de collectivités, d'institutions et d'associations, et ce, pour les besoins techniques de la représentation de l'Atelier Comédie Musicale Théâtre-Chant « Dans un brouillard de poche » organisée le 29 avril 2023 à la Médiathèque Eric Rohmer à Tulle,
- Vu la convention afférente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **1- Approuve** la convention liant la Ville de Tulle et la FAL 19 pour le prêt de matériels et régie de spectacles pour les besoins techniques de la représentation de l'Atelier Comédie Musicale Théâtre-Chant « Dans un brouillard de poche » organisée le 29 avril 2023 à la Médiathèque Eric Rohmer à Tulle.
- 2- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- 3 La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget Ville.
- **4 -** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site <u>www.telerecours.fr</u>

Le Maire,

Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 13 AVR. 2023 Date et ref de l'accusé de réception : 13 AVR 2023

D25_ MON2023

CONVENTION

Entre

La Mairie de Tulle

10 rue Félix Vidalin – CS 30125

19012 TULLE Cedex

Représentée par le Maire, Monsieur Bernard Combes

Désignée sous le terme « Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse de Tulle »

D'une part

La « Ligue de l'enseignement - FAL 19» SIRET 77796710000051 Siège social : 4, Impasse Pièce Saint Avid - CS 20123 - 19004 TULLE Cedex Représentée par Madame Lucette VIGNE, en qualité de Présidente

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit:

Article 1: Objet

La présente convention a pour objet de fixer les modalités pour laquelle la «Ligue de l'enseignement - FAL 19» assurera un montage scénique, une régie lumière et mettra à la disposition de la ville de Tulle deux techniciens afin d'assurer cette prestation.

Article 2: Obligation de la « Ligue de l'enseignement - FAL 19»

Montage, démontage et régie lumière, pour la représentation de l'atelier Comédie Musicale – Théâtre-Chant « Dans un brouillard de poche » le 29 avril 2023, auditorium de la médiathèque Eric Rohmer, à Tulle.

Article 3 : Obligation de la Ville de Tulle.

La Ville de Tulle **représentée par le CONSERVATOIRE** organisera la mise à disposition de la «Ligue de l'enseignement - FAL 19» l'Auditorium de la Médiathèque Eric Rohmer à Tulle.

Pendant toute la durée des prestations, les élèves du CRD restent sous la responsabilité du Conservatoire de Musique et de Danse notamment en matière d'accident pouvant survenir sur le lieu de la prestation.

Article 4 : Budget prévisionnel.

Pour cette prestation, la Ville de Tulle versera à la « Ligue de l'enseignement - FAL 19» une somme globale de 500 € TTC (Cinq cent euros) sur présentation d'une facture à l'issue de la dernière représentation.

Le règlement des montants sera effectué sur le compte de l'Association par virement bancaire.

Article 5: Annulation du contrat.

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Toute annulation du fait de l'une des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière.

Fait à Tulle, le...

Pour la Ville de Tulle

Maire Bernard Combes

Pour la « Ligue de l'enseignement - FAL 19»

La présidente